

# TRAIL EVENT 2020

## LES SAINT CYRIENNES

### REGLEMENT

#### Présentation :

L'association "SALAMANDRE TRAIL AVENTURE" en collaboration avec la municipalité de Saint Cyr sur Mer organisent le 29 Novembre 2020

#### TRAIL EVENT « Les Saint Cyriennes ».2020

Courses pédestres sur chemins et sentiers, ouvertes à partir de l'âge de 18 ans pour le Trail du Littoral 28 km et la Petite Saint Cyrienne 17 km et 16 ans pour la course Nature de 10 km. Toutes les informations sont consultables sur le site internet et la page Facebook.

#### 1-inscriptions :

**A partir du 15 Juillet 2020 pour le Trail du Littoral -28km**

**« Course limitée à 300 dossards »**

**Tarif 29€ jusqu'au 29 Octobre 2020 inclus 35€ au-delà**

**A partir du 15 Juillet 2020 pour le Petit Trail -17km**

**« Course limitée à 500 dossards »**

**Tarif 19€ jusqu'au 29 Octobre 2020 inclus 25€ au-delà**

**A partir du 15 Juillet 2020 pour la course Nature – 10km**

**« Course limitée à 300 dossards »**

**Tarif 12 € jusqu'au 29 Octobre 2020 inclus 17 € au-delà**

## **Modalités d'inscriptions :**

- en ligne de manière sécurisée sur le site : [www.chronosports.fr](http://www.chronosports.fr)
- Conformément à l'article II-A-4 de notre règlementation des manifestations hors stade et en référence à l'article L 231-2-1 du Code du Sport, la participation à une compétition est conditionnée à la présentation :
- d'une Licence Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running ou d'un titre de participation Pass running délivré par la F.F.A en cours de validité à la date de la compétition ;
  - d'une Licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous les moyens, la non contre-indication à la pratique sportive de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition;
  - d'une Licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;
  - Une licence délivrée par l'UNSS ou UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.
  - pour les non titulaires d'une licence fédérale, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou de sa copie (document conservé par l'organisation).

### **Les inscriptions seront validées uniquement si le dossier est complet :**

Renseignements coureur, certificat médical ou licence et le montant payé selon la course.

### **Le prix de l'inscription comprend :**

- 10 km : le dossard, la dotation et les ravitaillements.
- 17 km : le dossard, la dotation et les ravitaillements.
- 28 km : le dossard, la dotation et les ravitaillements

## **2-Retrait des Dossards**

Le Samedi 24 Novembre 2020 de 16h00 à 19h00 à la salle Bernard Revest située sur le quai Gélou aux Lecques

Le Dimanche 29 Novembre 2020 à partir de 6h30 au même endroit

Pour pouvoir participer aux épreuves, les concurrents non licenciés devront avoir scanné et joint sur le site [www.chronosports.fr](http://www.chronosports.fr) un certificat médical de « non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins d'un an, les licenciés devront avoir scanné et joint sur le site [www.chronosports.fr](http://www.chronosports.fr) leur licence sportive FFA ou FFTRI en cours de validité.

Lors de la remise des dossards : tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

### **3-Epreuves :**

- **La Course Nature de 10 km**

Course ouverte à partir de la catégorie Cadet « 2005 à 2006 »

- **Le Petit Trail** de 17 km

Course ouverte à partir de la catégorie Junior « 2003 à 2004 »

- **Le Trail du Littoral** de 28 km

Course ouverte à partir de la catégorie Espoir « 2000 à 2002 »

### **4-Respect de la Nature et des autres**

- Respecter la nature et les lieux traversés.
- Ne rien jeter au sol, respecter la faune et la flore.
- Conserver avec vous tous vos déchets "en route" (n'oubliez pas de les jeter dans les poubelles prévues à cet effet dans les différents points de ravitaillement).
- Respecter les personnes.
- Ne pas tricher : ni avant, ni pendant, ni après la course.
- N'utiliser aucune substance dopante.
- Respecter autrui, qu'il s'agisse des autres coureurs, des bénévoles mais également des spectateurs venus vous encourager.
- Porter assistance à toute personne en situation dangereuse, ou en difficulté. En récupérant le numéro de son dossard et en appelant le PC course.

### **5-Modifications/Annulation**

En cas de très mauvaise météo l'organisation se donne le droit de changer le parcours ou d'annuler la course sans préavis.

En cas de désistement d'un concurrent, ni remboursement, ni avoir ne sera effectué pour quelque motif que ce soit. En cas d'annulation pour raison de force majeure (conditions météo extrêmes par exemple) les droits d'inscriptions resteront acquis à l'organisateur.

### **6-Responsabilité :**

L'organisation est couverte par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la Société ALLIANZ. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leurs licences. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident immédiat ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir aux concurrents du fait de leur participation à cette épreuve et en cas de vol. En cas d'accident et de blessures, les participants s'engagent à aucune poursuite contre les propriétaires des terrains privés ou publics traversés par le tracé. Tous les compétiteurs participent sous leur propre responsabilité.

## 7-Sécurité/Secours :

Chaque coureur s'engage à respecter les instructions qui lui seront données lors du briefing par le directeur de course.

Bâtons Interdits sur les 10 et 17km et autorisés sur le 28km

Matériel Obligatoire :

- réserve d'eau d'un demi-litre minimum pour le 17 et le 28 km
- couverture de survie
- sifflet
- veste goretex ou membrane similaire exigée « en cas de mauvais temps »
- **téléphone chargé avec le numéro du PC sécurité mémorisé [07-67-08-24-71](tel:07-67-08-24-71)**
- gobelet personnel

Le balisage sera matérialisé par de la rubalise positionnée sur les arbres. Des signaleurs en tee-shirt de l'organisation ou avec des chasubles fluorescents seront postés sur le bord du parcours. Ne suivez que les indications de ces personnes. On vous demande un respect total de l'environnement.

La sécurité des parcours est assurée par les signaleurs et encadrant de la course.

Les Secours et la surveillance médicale sont sous la responsabilité de l'UDSP83 et du médecin de la course.

Sur chaque course, la fermeture des parcours est assurée par un personnel de l'organisation identifié par un gilet de sécurité jaune.

Des pointages manuels seront mis en place sur les trois parcours et les listings seront remis à la direction de course pour contrôle.

En cas d'abandon sur blessure, les secours communiqueront le N° de dossard au PC course.

En cas d'abandon pour autre motif, le coureur doit remettre son dossard à un signaleur qui communiquera le N° au PC course.

## 8-Classements :

- 10,17, 28 km : classement des trois premiers scratch et les trois premiers de chaque catégories « sans cumul »

## 9-Recompenses :

- **10,17 et 28 km. Les trois premiers scratch hommes, les trois premières scratch femmes et les premiers de chaque catégories**

## **10-Mise Hors Course:**

Les concurrents seront éliminés pour cause de : Absence de dossard ; Falsification de dossard ; Retard important au départ de la course ; Absence de pointage sur les fiches de l'organisateur ; Dégradations du site en empruntant les sentiers non balisés ou par non-respect de la nature « déchets »

## **11-Droit à l'Image :**

Le simple fait de valider votre inscription autorise le Trail Event « Les Saint Cyriennes » à utiliser les images ou vidéos sur lesquelles vous pourriez apparaître dans le cadre de la promotion de cet évènement : publication sur plaquettes, affiches, site web, partenaires et tout autre support d'information et de communication du Trail Event « Les Saint Cyriennes ». Cette autorisation est valable 5 ans à compter du jour de la course. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photos ne devront pas porter atteinte à votre réputation ou à votre vie privée.

## **12-CNIL**

Vie privée : si vous souhaitez que votre nom et prénom ne figure pas dans le classement, merci de nous le signaler en début de course

## **13- Téléthon**

Les Organisateurs s'engagent auprès de l'AFM à reverser la somme de UN Euro par Dossard dans le cadre du téléthon

## **14-Barrières horaires :**

Elles seront précisées sur le site de la course aux environs du 01 Novembre 2020, à vous de les consulter. Les traileurs hors délais seront contraints de retirer leur dossard sur la demande d'un membre de l'organisation ou membre du staff médical, s'ils souhaitent continuer ce sera sous leur entière responsabilité et ils n'apparaîtront pas sur le classement.

## **15-Siège Social**

SALAMANDRE TRAIL AVENTURE  
1850 Chemin de la Clare  
83270 Saint Cyr sur Mer